

Mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac section Ouest : lancement des travaux routiers le 21 octobre

Suite à de premiers travaux préparatoires engagés en début d'année, les travaux routiers de mise à 2x2 voies de la RN164 démarrent à partir du 21 octobre. Les impacts sur la circulation porteront essentiellement sur les accès à la RN164 depuis le nord et le sud de cet axe, dans quelques zones seulement. La circulation Est/Ouest via la RN164 ne sera pas modifiée dans un premier temps.

L'opération de mise à 2x2 voies de la RN164 est un projet structurant pour la Bretagne et l'attractivité des territoires traversés. Elle est divisée en plusieurs tronçons. Certains sont à l'étude, d'autres en travaux ou déjà mis en service. Les travaux s'accroissent et 80% de la RN164 a déjà été mise à 2x2 voies. Représenté par la DREAL¹ Bretagne, l'État est maître d'ouvrage de cette opération. La maîtrise d'œuvre générale est assurée par la DIR Ouest².

Situé sur les communes de Merdrignac et Gomené, le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac section Ouest a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 novembre 2017 prorogé par arrêté préfectoral du 12 août 2022. Le projet a fait l'objet d'une autorisation environnementale par arrêté préfectoral du 30 mai 2022.

Après une phase d'études et de procédures réglementaires, de premiers travaux préparatoires ont été réalisés en 2024 : travaux de défrichage et de déboisement de janvier à février, travaux de pose de clôtures provisoires de mars à mai, travaux de démolition de bâtis en septembre, travaux de fouilles archéologiques de mai à septembre.

Les premiers travaux routiers vont maintenant pouvoir démarrer. Ils seront réalisés par le groupement d'entreprises Pigeon Terrassement et Environnement / Pigeon Bretagne Sud / Lépine TP / Marc SA.

¹ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

² Direction interdépartementale des routes

À ce stade, les impacts sur la circulation Est/Ouest entre La Boudardière et Le Pont neuf via la RN164 seront limités. Certains accès au nord ou au sud de la RN164, et certaines voies de traversées Nord/Sud de la RN164 seront modifiés, au niveau des lieux-dits Le Pont Neuf, La Marchaille, La Croix du Taloir, Le Champ Mirobé, Thébède, Beausoleil, La Métairie Neuve, Kernué, Les Champs Robillard et La Boudardière (cf. carte ci-jointe). Le planning prévisionnel du groupement d'entreprises prévoit la réalisation de rétablissements de voiries pour les désenclaver du 21 octobre à mi-novembre.

Le planning prévisionnel prévoit par ailleurs :

- la réalisation des ouvrages d'art n°2 (Beausoleil) et n°4 (Chêne Creux) de novembre à l'été 2025,
- la réalisation des 2 déviations provisoires de la RN au niveau de La Croix du Taloir et de La Gréonais d'en Bas au printemps 2025, permettant la réalisation hors circulation des ouvrages d'art n°1 (La Croix du Taloir) et n°3 (La Gréonais d'en Bas) de l'été 2025 au printemps 2026.

Les travaux sont financés dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2023-2027 avec 50% part État et 50% part Région. La DREAL Bretagne et la DIR Ouest se tiennent à disposition pour plus de renseignements si besoin.